

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 juin 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

05 juin 2020

Date d'affichage :

05 juin 2020

ObjetAttribution d'indemnités
de fonction des élus

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne,
WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard,
SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine



Le Maire fait part au conseil municipal du montant des indemnités de fonction qui peuvent être versées au maire (loi du 5 avril 2000) et aux adjoints conformément à l'article L 2123-23-I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- qu'une indemnité de fonction de 25.5 % sur la base de l'indice brut de 1027 soit versée au maire Madame Michèle STRADERE à compter du 11/06/2020
- qu'une indemnité de fonction de 9.90% sur la base de l'indice brut 1027, soit versée aux adjoints, soit Monsieur MAURETTE Bernard et Madame BOLEA Maryse, à compter du 11/06/2020

Vote > Pour : 11; Abstention : 0; Contre : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture
de Saint-Gaudens
le 15 avril 2020
Publié et notifié le
Fait à Barbazan



Le 12 Juin 2020
Le Maire